

Code
44115

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 010 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
14 juin. 2024
- **A DISTANCE :**
14 juin. 2024
- **PARIS :**
4 oct. 2024
- **A DISTANCE :**
4 oct. 2024
- **PARIS :**
13 déc. 2024
- **A DISTANCE :**
13 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Avocats - Huissiers - Magistrats - Juristes - Assistant(e)s juridiques

PRÉ-REQUIS

Être juriste et pratiquer régulièrement la procédure civile.

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de

Objectifs pédagogiques

- Examiner le fonctionnement du Tribunal judiciaire
- Conduire une procédure de première instance devant le Tribunal judiciaire
- Procéder à l'exécution des décisions de justice

Programme de la formation

Examiner le fonctionnement du Tribunal judiciaire

Décrire l'organisation du Tribunal judiciaire

- Fusion du TI et du TGI
- Les chambres de proximité
- Le juge des contentieux de la protection
- Quiz : l'organisation du tribunal judiciaire

Déterminer la compétence du Tribunal judiciaire

- Compétence d'attribution
- Compétences exclusives
- Contestation et voie de recours
- Cas pratique : les règles de compétence du Tribunal judiciaire

Conduire une procédure de première instance devant le Tribunal judiciaire

Décrire la demande

- Contenu de la demande et Modes Amiables de Règlements des Différents
- Représentation obligatoire ou non ?
- Cas pratiques : la juridiction du JME

Introduire une procédure

- Procédure écrite, juge de la mise en état et formalisme des conclusions
- Procédure orale, procédure de référé, pratique de l'article 446-2
- Cas pratiques : le formalisme des écritures

Procéder à l'exécution des décisions de justice

Examiner l'exécution provisoire de droit

- Principe et exceptions
- Dispositions transitoires et dualité de régime
- Partage d'expériences : la suspension de l'exécution des décisions de justice

la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

de première instance

Suivre une procédure devant le JEX

- Règles de compétence
- La représentation obligatoire
- Mise en situation : conduire une procédure devant le JEX

Comprendre les exceptions de procédures, les fins de non-recevoir, les incidents d'instance

- Le temps pour les former
- Le formalisme à respecter
- Les règles de compétence
- Quiz : les exceptions de procédures et le délai pour les soulever

Parmi nos formateurs



Cyrille Auché

Avocat associé VERBATEAM MONTPELLIER
Maître Auché, ancien avoué, est spécialiste en procédure d'appel.

Il est chargé d'enseignement sur la procédure civile auprès de la faculté de droit de Montpellier.
Il anime depuis plusieurs années pour LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES les formations sur la procédure.